

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ST CHRISTOL DE RODIERES 30 760
23/2022

L'an deux mille vingt-deux et le huit novembre à vingt heures, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Nathalie FORGEROU, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE :	11
NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS :	8
NOMBRE DE PROCURATION :	1
NOMBRE DE SUFFRAGE :	9
Date de convocation :	le 3 novembre 2022

Présents : Mmes Magali ARNAL, Nathalie FORGEROU, Karine GAILLARD, Virginie VERAN, M. Robert HAMON
Mrs Hervé CLEMENT, Alain FONTAINE, Manuel CABANERO

Absents : Pascaline GITZHOFER, Olivier GUEDON

Pouvoir : Mme Edith MARSCHAL à Mme Karine GAILLARD

Secrétaire de séance : Mme Virginie VERAN

**OBJET : LANCEMENT D'UN APPEL A MANIFESTATION D'INTERET (AMI)
RELATIF AUX DEVELOPPEMENTS DE PROJETS PHOTOVOLATAIQUES EN
TOITURE**

Rapporteur : Madame le Maire

Madame le Maire expose à l'assemblée municipale que l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) ou appel à projets (AAP) présente pour une personne publique soumise à la commande publique de proposer des projets dans lesquels elle trouve un intérêt sans pour autant que le projet réponde à un besoin exprimé précisément.

Afin de susciter la plus grande appétence pour ces projets, les personnes publiques organisent ce type de démarche collaborative au travers de procédures ad hoc, usuellement appelées appels à manifestation d'intérêt (AMI) ou appels à projets (AAP).

L'appel à manifestation d'intérêt vise à mutualiser les projets photovoltaïques en toitures pour :

- Faciliter le développement des projets et provoquer des effets de leviers ;
- Susciter l'intérêt d'opérateurs économiques en capacité de développer les projets ;
- Mettre en lumière la volonté du territoire de s'engager dans la transition énergétique.

L'objectif recherché étant de constituer un volume conséquent de projets photovoltaïques.

Il est proposé au conseil municipal de procéder au lancement d'un appel à manifestation d'intérêt dans le cadre de la réalisation de l'installation de panneaux photovoltaïques sur toitures.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de Madame le Maire,

APRES EN AVOIR DELIBERE

1°) **DECIDE** le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt (AM) dans le cadre de la renaissance de panneaux photovoltaïques en toiture.

2°) **DIT** que l'association Clean Tech Vallée est chargée de recenser les projets au sein des communes adhérentes de la communauté de communes, réaliser les pré-visites techniques pour s'assurer de la faisabilité du projet et d'établir le cahier des charges.

3°) **DIT** que la communauté d'agglomération est chargée de lancer l'appel à manifestation d'intérêt.

4°) **AUTORISE** Madame le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

ONT VOTE :

- POUR : 8
- CONTRE : 1
- ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Certifié exécutoire par Madame Nathalie FORGEROU, Maire, compte tenu la transmission en préfecture le 15 novembre 2022 et de la publication le 15 novembre 2022. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Madame Le Maire

Nathalie FORGEROU

